

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 juin à 09h00, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 9 juin 2021, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Etaient présents : M. Frank-Éric BAUM, Mme Marie CHAVANON, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarina HAMADA-LARKEY, Mme Christine JANODET, M. Philippe KOMOROWSKI, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Patrick LEROY, M. Jean-Louis MAITRE, M. Bruno MARCILLAUD, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, M. Cédric TIPHINEAUD

Etaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), Mme Sophie LABROUSSE, (représentée par Mme CHAVANON), M. Jean-Marie SIMON (représenté par M. MAÏTRE), Mme Françoise SOURD (représentée par M. PIGEON-ANGELINI)

Étaient excusés : M. Michel LEPRETRE, M. Ali ID ELOUALI, Mme Hélène PECCOLO, M. Moustapha THIAM

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne **Mme Marie LECLERC-BRUANT** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 21.06.15-01 : AVENANT AU BAIL CIVIL CONCLU AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LA LOCATION DES BUREAUX DE LA RIVED SITUÉS 1 PLACE LE CORBUSIER A ORLY

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au bail civil de location du 1^{er} juillet 2017 conclu entre le Département du Val-de-Marne et la RIVED ;

Article 2 : Autorise la Présidente à signer cet avenant au bail ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 21.06.15-02 : CONCLUSION D'UN BAIL CIVIL AVEC LA VILLE D'ORLY POUR LA LOCATION DES BUREAUX DE LA RIVED SITUÉS 1 PLACE LE CORBUSIER A ORLY

Article 1 : Approuve le bail civil de location des locaux à usage de bureaux situés 1, Place le Corbusier à Orly, pour une durée de 3 ans à compter du 4 juin 2021 ;

Article 2 : Autorise la Présidente à signer ce bail ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 21.06.15-03 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Article 1 : approuve la modification du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 15 juin 2021.

Article 3 : indique que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 21.06.15-04 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL NON TITULAIRE POUR UNE DUREE DE TROIS ANS

Article 1 : autorise le recrutement d'un agent non titulaire pour l'emploi d'ingénieur territorial de chef de service valorisation matière, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et afin de pourvoir aux besoins du service, à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance d'emploi et selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions d'ingénieur à réaliser ;
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la Loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Détention des niveaux de diplômes requis (Bac +5 : école d'ingénieur ou spécialité assimilée) ;
- Rémunération afférente à l'emploi, fixée par référence aux grilles indiciaires correspondantes, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade d'ingénieur territorial et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Article 2 : indique que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-05 : COMPTE DE GESTION 2020

Article 1 : prend acte du compte de gestion 2020 du budget de la RIVED qui retrace les écritures effectuées en dépenses et recettes pour l'exercice 2020, lequel fait apparaître des résultats conformes pour la gestion 2020 à ceux du compte administratif, n'appelant ainsi ni réserve ni observation de la part de l'ordonnateur ;

Article 2 : constate les résultats de clôture de l'exercice 2020 suivants :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de **7 931 639,85 €**

- Un déficit de clôture d'investissement de **2 318 812,91 €**.
- Soit un excédent global brut de clôture de **5 612 826,94 €**.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Article 1 : approuve le compte administratif 2020 du budget de la Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A	Recettes de fonctionnement titrées	16 351 111.47 €
B	Dépenses de fonctionnement mandatées	12 862 491.90 €
C	<i>Résultat brut de fonctionnement 2019 (A-B)</i>	3 488 619.57 €
D	Excédent antérieur de fonctionnement 2018 reporté	4 443 020,28 €
E	Résultat de clôture de fonctionnement 2020 (C+D)	7 931 639.85 €
F	<i>Solde des restes à réaliser à reporter en n+1</i>	-
G	Résultat net global de clôture 2020 (E+F) de la section de fonctionnement	7 931 639.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
H	Recettes d'investissement titrées	3 131 085.45 €
I	Dépenses d'investissement mandatées	2 988 375.55 €
J	<i>Résultat brut d'investissement 2019 (H-I)</i>	709.90 €
K	Résultat antérieur d'investissement 2018 reporté	-2 461 522.81 €
L	Résultat de clôture d'investissement 2020 (J+K)	- 2 318 812.91 €
M	Restes à réaliser recettes	408 000 €
N	Restes à réaliser dépenses	173 828.38 €
O	<i>Solde des restes à réaliser à reporter en n+1 (M-N)</i>	234 171.62 €
P	Résultat net global de clôture 2020 de la section d'investissement (L+O)	- 2 084 641.29 €

Résultat net global de clôture 2020 (G+P)	5 846 998.56 €
--	-----------------------

Article 2 : constate que le Compte Administratif 2020 du budget de la Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis est conforme au compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-07 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Article 1 : décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à **7 931 639,85 €** de la manière suivante :

- **2 084 641,29 €** en section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),

- **5 846 998,56 €** en section de fonctionnement au compte 002 (excédents de fonctionnement reportés).

Article 2 : précise que l'affectation de ce résultat sera reprise au sein du document relatif au Budget Supplémentaire.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-08 : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REACTIFS POUR LE TRAITEMENT DES FUMÉES D'INCINERATION DE L'UVE DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à signer le **Lot n°1** : Fourniture et livraison de bicarbonate de sodium avec la société SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL – rue de Ransbec 310 – 1120 Bruxelles, pour un montant estimatif de prestation sur un an de 193 500 € HT

Article 2 : Autorise la Présidente à signer le **Lot n°3** : Fourniture et livraison de charbon actif avec la société PURAGEN ACTIVATED CARBONS – Sarl 132- 134 bd de Verdun Energy Park – immeuble 7 – 92 400 Courbevoie, pour un montant estimatif de prestation sur un an de 30 250 € HT

Article 3 : Déclare sans suite pour infructuosité la procédure de consultation relative au **Lot n°2** en raison de l'absence d'offre dans les délais prescrits

Article 3 : Autorise la Présidente à procéder à une consultation en vue de répondre au besoin de la RIVED et au regard de la décision de la commission d'appel d'offres de conclure un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique en vue de l'attribution d'un marché de Fourniture et livraison d'eau ammoniacquée, titrée à 24.5%

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-09 : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE TRAITEMENT DES RESIDUS DES FUMÉES D'INCINERATION DE L'UVE DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à signer le **Lot n°1** : Transfert et traitement des cendres sous chaudières et électrofiltres de l'UVE de la RIVED avec la société MINERAL PLUS GmbH- Stolenstrasse 12-16 – D-45 966 Gladbeck, pour un montant estimatif de prestation sur deux ans de 392 600 € HT

Article 2 : Autorise la Présidente à signer le **Lot n°2** : Transfert et traitement des Réfiom sous filtres à manches de l'UVE de la RIVED avec la société RESOLEST – ZAC des Sables – 54 110 ROSIERES AUX SALINES, pour un montant estimatif de prestation sur deux ans de 299 370 € HT

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-10 : AVENANT N°4 AU MARCHÉ M18-03 D'EXPLOITATION DU RESEAU DE DECHETERIES INTERCOMMUNALES DE LA RIVED

Article 1 : Approuve l'avenant n°4 au marché M18-03 d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales de la RIVED, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer l'avenant n°4.

Article 3 : Charge la Présidente ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°21.06.15-11 : APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION USAGES AVEC LA SOCIETE PRINTERREA

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés avec la société PRINTERREA.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

A Orly, le 15 juin 2021

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



AFFICHÉ LE :

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr